



LE CYCLOTOURISME EN VALLÉE DE LA SEINE



Les données clés sont réalisées par la coopération des agences d'urbanisme dans le cadre du dispositif de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine au titre du contrat de plan inter-régional État-Région Vallée de la Seine. Le périmètre d'observation correspond au périmètre défini dans le décret n°2013-336 du 22 avril 2013. Il comprend les départements suivants : Manche, Calvados, Seine-Maritime, Eure, Val d'Oise, Yvelines, Hauts-de-Seine, Paris et Seine-Saint-Denis.

La mise en œuvre de « La Seine à vélo », nom officiellement donné à l'itinéraire reliant Paris au Havre et Honfleur, est aujourd'hui une réalité, avec la décision, début 2017, d'installer un comité d'itinéraire (département de l'Eure). Celui-ci aura pour tâche de veiller à la mise en œuvre de ce projet à travers le suivi d'un certain nombre d'actions visant à : permettre la réalisation des parties manquantes, unifier la signalétique, proposer une offre de services globale à destination des cyclotouristes.

Avec **un potentiel de retombées économiques de 10 à 17 millions d'euros par an**, le développement de « La Seine à vélo » devrait permettre de consolider et d'accroître l'offre de services existants tout en contribuant au développement touristique de la Vallée et à la préservation de son environnement. L'ouverture de la véloroute est prévue pour 2020.

LES SERVICES AU CYCLOTOURISME ¹



44 % de communes équipées
pour l'accueil de cyclotouristes ²



22 campings

22

dans les communes traversées par « La Seine à vélo »



2 sections de + de 40 km non équipées en services

53 km Rouen - Jumièges
47 km Jumièges - Lillebonne

87

dans les communes traversées par « La Loire à vélo »

¹ Les services au cyclotourisme correspondent à : l'offre d'hébergements (hors gîtes), l'offre de restauration et de commerces alimentaires (boulangeries, supérette, supermarché, hypermarché), les offices de tourisme, syndicats d'initiatives et points d'informations touristiques, les vélocistes, les gares intercités et les grandes gares du transilien en Île-de-France.

² Parmi les communes traversées par « La Seine à vélo ».



Lignes transmanche



42 112

vélos transportés

En 2016 au départ des ports de **Dieppe, Caen-Ouistreham, Cherbourg, Le Havre** ³

RÉPARTITION DES CYCLISTES TRANSPORTÉS SUR LES LIGNES TRANSMANCHE ³

Ports	Cyclistes débarquant	Cyclistes embarquant	Total cyclistes
Dieppe	5 922	3 658	9 580
Caen-Ouistreham	8 045	9 497	17 542
Cherbourg	5 795	5 769	11 564
Le Havre	1 668	1 758	3 426
TOTAL	21 430	20 682	42 112

Avec un total de **17 542 vélos transportés**, le port de **Caen-Ouistreham arrive en tête des ports normands**, suivi par Cherbourg (11 564 vélos transportés) et Dieppe (9 580 vélos transportés). Ces trois ports profitent d'une **bonne connexion avec des itinéraires vélos reconnus** : Eurovelo4 à Cherbourg, Caen et Dieppe, Vélo Francette à Caen et Avenue Londres-Paris à Dieppe, ainsi que de rotations plus fréquentes avec l'Angleterre au départ de Caen-Ouistreham.

La ligne Le Havre - Portsmouth arrive en queue de peloton avec 3 426 vélos transportés en 2016, mais laisse entrevoir un potentiel de développement en lien avec la montée en puissance de « La Seine à vélo ».

³ Hors vélos transportés à l'arrière des véhicules et hors liaisons vers l'Irlande et Poole (Angleterre) au départ de Cherbourg.

LES SITES TOURISTIQUES DE LA VALLÉE DE LA SEINE



62 %

des sites dans un périmètre de 10 km

de part et d'autre du tracé de « La Seine à vélo » dont **+ de la moitié hors Paris intramuros**

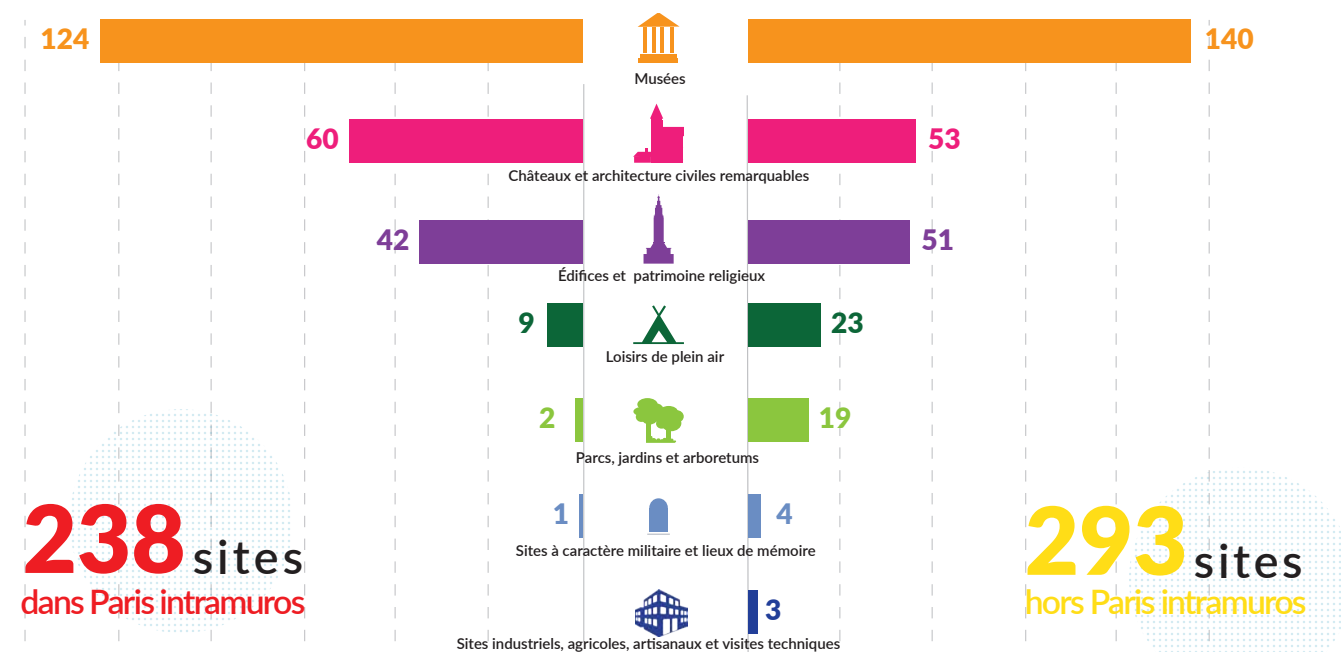
43

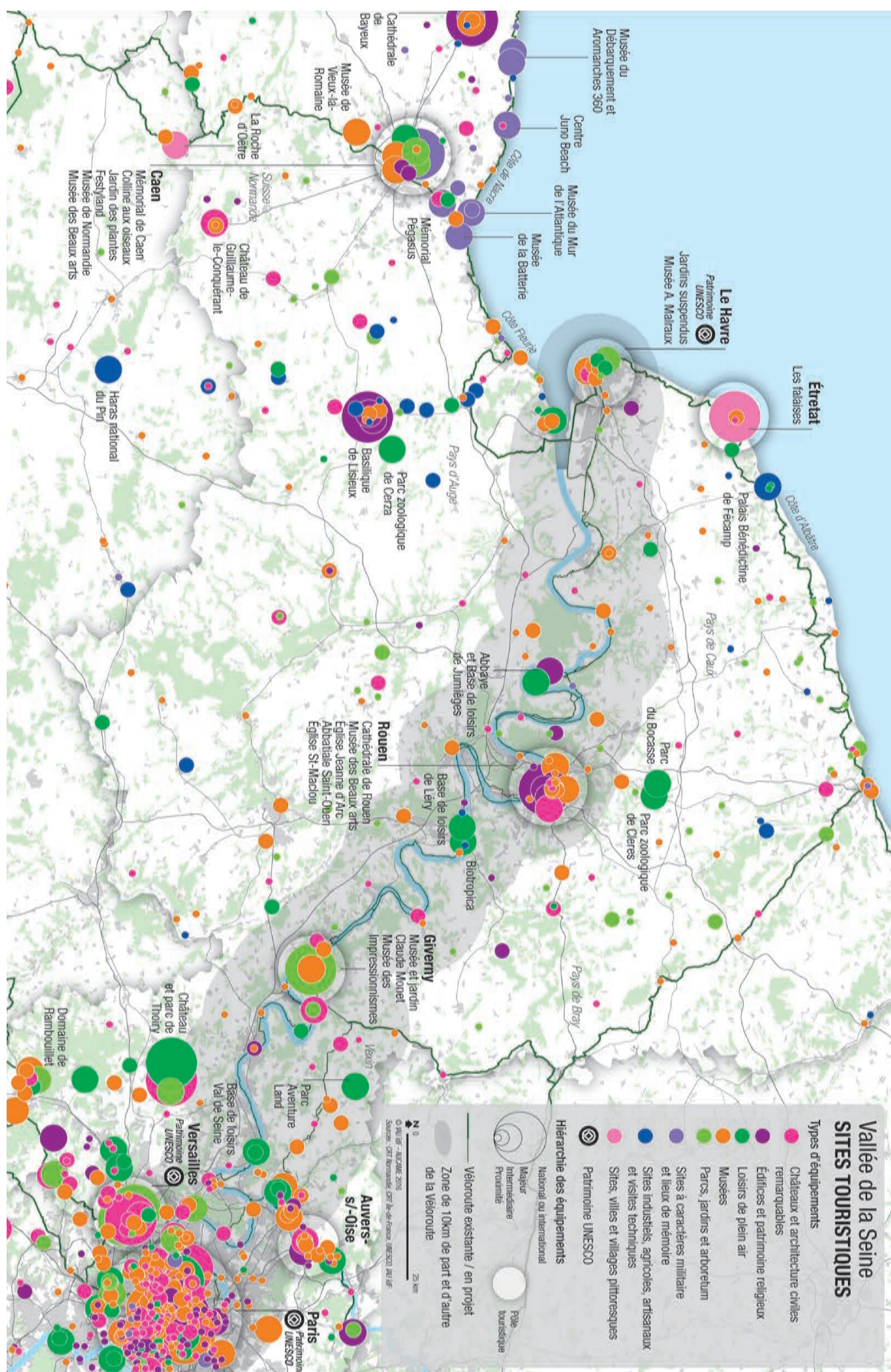
sites de rayonnement national et international

dont **37 dans Paris intramuros** et **6 hors Paris intramuros**

RÉPARTITION DES SITES TOURISTIQUES EN VALLÉE DE LA SEINE SELON LE TYPE D'ÉQUIPEMENT

Dans un périmètre de 10 km de part et d'autre du tracé de « La Seine à vélo ».







Pour + d'infos, consultez l'étude *Véloroute des bords de Seine, levier de développement durable de la vallée*.

Le premier document publié en novembre 2016 expose les enjeux et les problématiques du projet de véloroute « La Seine à vélo ».

Objectifs :

- contribuer à ce que le projet de véloroute soit un projet intégré, articulant développement économique, urbain, touristique, mobilités durables, mais aussi préservation de l'écosystème du fleuve ;
- nourrir les réflexions sur le tracé précis et illustrer les possibilités d'aménagement de sites clés pour la conception intégrée de la véloroute.

Le deuxième document publié en mars 2017 décompose la Vallée de la Seine en 11 séquences significatives afin d'y poser un regard contextualisé, précis et spatialisé. Il identifie pour chaque séquence des enjeux spécifiques en matière de mobilité, d'écologie et de tourisme. Le document livre également les conclusions des ateliers de travail qui se sont déroulés lors de la seconde rencontre des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine, le 23 novembre 2016.

Cette étude est la contribution de la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine au projet de véloroute « La Seine à vélo » dans le cadre de la fiche 1.1 du CPIER Vallée de la Seine. Elle développe des dimensions complémentaires à celles abordées par Départements et Régions Cyclables (DRC) dans le cadre de la fiche 3.3 sur le tourisme.

Documents à télécharger sur www.vdseine.fr

Sources

Les traversés transmanche : Brittany ferries, 2016.

Les services au cyclotourisme : INSEE CC tourisme 2015, INSEE BPE 2015, CRT Normandie, CRT Île-de-France, INSEE CC tourisme 2017.

Les sites touristiques : CRT Normandie, CRT Ile-de-France, UNSECO, IAU idf.

Réalisé par la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine :

Avec le soutien de :